

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2490

8 octobre 2013

SOMMAIRE

1741 Specialised Investment Funds SICAV	Pagos Lux S.à r.l.	119484
..... 119481	Peaksid Two S.à r.l.	119476
80137 Corporation S.à r.l.	Pentair Finance S.A.	119477
119506	PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l.	119481
AA Iberian Natural Resources & Tourism 119481	
S.A.	PFCEE Soparfi D S.à r.l.	119477
119475	PG2M S.A.	119511
Agri-Food Investments S.A.	PHM Topco 10 S.à r.l.	119477
119474	Privalux Management S.A.	119477
Agri-Food S.A.	PWS Finance Luxembourg	119476
119474	QureInvest II Investments (SCA) SICAR	119477
Alterio S.à r.l. 119477	
119479	Radio Puls Luxembourg	119514
Amundi Money Market Fund	Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR	119482
119476 119482	
ArcelorMittal Commercial Bars & Rods	Russian Exchange Holding S.C.A.	119485
..... 119480	S.G.L. S.à r.l.	119485
Avant Tarjeta H1 S.à r.l.	Simon & Samson S.à r.l.	119481
119475 119481	
Bayard Holdings S.A.	Simon & Samson S.à r.l.	119483
119480	Sinalux S.A.	119484
BGP Company S.A.	Sireo Immobilienfonds No. 4 Milano S.à r.l.	119484
119516 119484	
Blue Penny Holding	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris S.à r.l.	119484
119474 119484	
Caladium S.A., SPF	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm	119485
119481	S.à r.l.	119485
Cherras Investments S.à r.l.	Smak Visual Concepts s.à r.l.	119485
119520	Société de gestion VHP S.A.	119476
Cofipalux Invest S.A.	Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A.	119485
119518 119485	
Colby Capital S.à r.l.	SOPFFA S.A.	119478
119480	Symbio S.A.	119482
CONEXIA S.A.	Transports Neves S.à r.l.	119486
119483	Treveria C S.à r.l.	119475
Cornwall (Luxembourg) S.à r.l.	Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.	119488
119482	ZithaSenior S.A.	119475
Delta Hydrocarbons S.A.		
119482		
FR Prime Holdings (Luxembourg) S.à r.l.		
..... 119478		
IMY S.A., SPF		
119478		
J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l.		
119483		
Las Rozas Funding TopCo Securitization		
S.à r.l.		
119474		
Mars Propco 21 S.à r.l.		
119479		
NHS-GP S.à r.l.		
119479		
Nostro S. à r.l.		
119479		
OCM Phoenix Holdings II S.à r.l.		
119520		
Odiny Investments S.à r.l.		
119479		
Opus Securities S.A.		
119480		
OQUENDO Management S.à r.l.		
119478		
Orascom TMT Investments S.à r.l.		
119483		
Oryx Consulting S.A.		
119484		

Las Rozas Funding TopCo Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.522.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2013 que:

- Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 25 St. George Street, Londres, W1S 1 FS, Royaume-Uni, a été nommé gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117415/17.

(130142452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Blue Penny Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.630,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.238.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013117795/13.

(130143331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Agri-Food Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.362.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117769/12.

(130143232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Agri-Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.155.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRI-FOOD S.A.

Alexis DE BERNARDI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117770/12.

(130143233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Treveria C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 112.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013117649/12.

(130142801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.345.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013117729/12.

(130142270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

AA Iberian Natural Resources & Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.406.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AA-IBERIAN NATURAL RESOURCES & TOURISM S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117765/13.

(130143489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Avant Tarjeta H1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.815.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2013 que:

- Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 25 St. George Street, Londres, W1S 1 FS, a été nommé gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 6 août 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117144/17.

(130142328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.478.

—
Extrait de la Résolution Circulaire du Conseil d'Administration du 25 juin 2013

En date du 25 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus, a décidé de:

- Prendre acte de la démission de Madame Christine Moser de ses fonctions d'Administrateur,
- Décide de nommer Monsieur Thierry Ancona; Amundi, 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France; Administrateur en remplacement avec effet au 25 juin 2013.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil d'administration

Philippe Chossonery

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013117162/17.

(130142935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Peaksid Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 160.630.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 July 2013.

Jean-Jacques Josset

Manager B

Référence de publication: 2013117512/13.

(130142923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PWS Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 177.956.

—
Veuillez prendre note que la dénomination de l'associée est désormais: 1755869 Alberta ULC.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour PWS Finance Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117553/12.

(130142277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Société de gestion VHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 166.991.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour compte de Société de gestion VHP S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013117585/12.

(130142991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

QureInvest II Investments (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117555/12.

(130142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117545/10.

(130142309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCEE Soparfi D S.à r.l.

Référence de publication: 2013117543/11.

(130142673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013117548/11.

(130142375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Pentair Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117515/10.

(130142874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPFFA S.A.
L. MOSTADE / A. VIGNERON
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118116/12.

(130143487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2013117504/13.

(130142830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

FR Prime Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.094.

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 août 2013 que:

1. La démission de Céline PIGNON, gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013;
et
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117310/17.

(130142767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

IMY S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMY S.A., SPF
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117375/12.

(130142872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

NHS-GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 165.857.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117488/10.

(130142671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Nostro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 33.649.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013117491/14.

(130142820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Odiny Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Odiny Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117495/11.

(130142247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.275.881,00.**Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117758/10.

(130143050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Mars Propco 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.313.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117980/9.

(130143563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Colby Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.290.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colby Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117819/13.

(130143391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Bayard Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.806.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013117797/12.

(130143484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

ArcelorMittal Commercial Bars & Rods, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.668.

—
L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 13 août 2013, a pris acte de la démission de Monsieur José Enrique DE LA RUBIERA, administrateur démissionnaire. L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Henri REDING, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Monsieur REDING est nommé pour une période de cinq (5) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117761/14.

(130143073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Opus Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.001.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 12 août 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2013.

A Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013117497/15.

(130142246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.391.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117522/15.

(130143007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013117614/12.

(130142645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

1741 Specialised Investment Funds SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.528.

Monsieur Hartmut Alexander Birkner a démissionné de son poste d'administrateur le 1^{er} août 2013

Monsieur Roberto Forte a démissionné de son poste d'administrateur le 1^{er} août 2013

Bertrange, le 13 août 2013.

Pour le compte de 1741 Specialised Investment Funds SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013117735/13.

(130142795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Caladium S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013117822/14.

(130143556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Rreef Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 13. Juni 2013:

Renouvellement des Mandats des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative., 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2014 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013.

Luxembourg, den 6. August 2013.

Référence de publication: 2013117567/14.

(130143021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Symbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Symbio S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117590/12.

(130142907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 127.594.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117841/13.

(130143409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.309.

—
Par résolutions signées en date du 23 juillet 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 23 juillet 2013, de la démission de Maroun Abboudy, avec adresse professionnelle au 50, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, de son mandat d'administrateur;

- nomination, avec effet au 23 juillet 2013, de Patrick Neil Morgan, avec adresse professionnelle au 50, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117858/15.

(130143215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.337.525,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

—
Extrait rectificatif à l'acte L130127222 déposé le 25 juillet 2012

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013117498/13.

(130142484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013117613/12.

(130142618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

CONEXIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 1. Juli 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von 14, Rue des Romains L-2444 Luxembourg nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg zu verlegen.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung stellt die Sitzverlegung des Rechnungskommissars fest:

MGI FISOGEST SARL hat Ihren Sitz in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013117839/14.

(130143481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 575.680.838,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.056.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°253 du 5 février 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Safra Holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013117941/15.

(130143257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013118075/12.

(130143090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 18, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 104.687.

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat de commissaire aux comptes de
votre société avec effet à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 15 juillet 2013.

ATS Consulting Sàrl

Référence de publication: 2013118017/12.

(130143153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Pagos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 135.784.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013118024/10.

(130143512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Milano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118079/10.

(130143111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 108.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118080/10.

(130143105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Russian Exchange Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.779.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire commandité de la Société en date du 14 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118053/13.

(130143507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

S.G.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 163.091.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013118068/11.

(130143465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013118083/10.

(130143106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Smak Visual Concepts s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3762 Tétange, 25, Langertengaass.

R.C.S. Luxembourg B 153.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118111/10.

(130143365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

E.E.I., Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 105.845.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013118113/10.

(130143454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Transports Neves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 179.533.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Carlos Alberto COSTA DAS NEVES, chauffeur poids lourds, né à Sao Domingos de Benfica (Lisbonne) (Portugal), le 14 novembre 1975, demeurant à L-3716 Rumelange, 10, rue de la Croix.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Transports NEVES S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le transport public routier de marchandises et de locations de véhicules tout tonnage, sous forme ADR ou non, ainsi que les activités de commissionnaire de transport, de négoce, d'importation et d'exportation, de courtage et de consultant.

La Société a encore pour objet l'achat et la vente de tout matériel de construction.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Carlos Alberto COSTA DAS NEVES, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.
2. Monsieur Carlos Alberto COSTA DAS NEVES, chauffeur poids lourds, né à Sao Domingos de Benfica (Lisbonne) (Portugal), le 14 novembre 1975, demeurant à L-3716 Rumelange, 10, rue de la Croix, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. A. COSTA DAS NEVES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118123/134.

(130143388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Triton Luxembourg GP Langley S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.542.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Triton Luxembourg GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.788,

hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 8 August 2013; and

(2) Langley LuxCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.308,

hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 8 August 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Triton Luxembourg GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into:

- (i) three million ninety-nine thousand (3,099,000) class A 1 shares (the "Class A1 Shares");
- (ii) one hundred (100) class A 2 shares (the "Class A2 Shares");
- (iii) one hundred (100) class A 3 shares (the "Class A3 Shares");
- (iv) one hundred (100) class A 4 shares (the "Class A4 Shares");
- (v) one hundred (100) class A 5 shares (the "Class A5 Shares");
- (vi) one hundred (100) class A 6 shares (the "Class A6 Shares");
- (vii) one hundred (100) class A 7 shares (the "Class A7 Shares");
- (viii) one hundred (100) class A 8 shares (the "Class A8 Shares");
- (ix) one hundred (100) class A 9 shares (the "Class A9 Shares");
- (x) one hundred (100) class A 10 shares (the "Class A10 Shares");

(collectively the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(xi) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and the Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The Class A Shares and the Class B Shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions to these Articles of Incorporation that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly.

Any Transfer of Class A Shares and Class B Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) Class A1 Shares, one million (1,000,000) Class A2 Shares, one million (1,000,000) Class A3 Shares, one million (1,000,000) Class A4 Shares, one million (1,000,000) Class A5 Shares, one million (1,000,000) Class A6 Shares, one million (1,000,000) Class A7 Shares, one million (1,000,000) Class A8 Shares, one million (1,000,000) Class A9 Shares, nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,900) Class A10 Shares and one hundred (100) Class B shares. Each authorized share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Class A Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Class A Shares, such repurchase and cancellation of Class A Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares). The redemption price for such entire class of Class A Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Manager(s), Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Triton Luxembourg GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the Manager under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its (their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest

in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting

as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 5.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority

computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(A) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(B) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the affirmative vote of shareholders representing more than three quarters of the capital shall be required to adopt resolutions.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) each Class B Share shall entitle a cumulative dividend in an amount of the initial subscription of such Class B Share (including nominal value and share premium (if any)), then

(ii) each Class A1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class A2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class A3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class A4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vi) each Class A5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(vii) each Class A6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(viii) each Class A7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

(ix) each Class A8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

(x) each Class A9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,

(xi) each Class A10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
Langley LuxCo 1 S.à r.l.	EUR 30,999.-	3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A8 Shares 100 Class A9 Shares 100 Class A10 Shares	EUR 30,999.-
Triton Luxembourg GP S.à r.l.	EUR 1.-	100 Class B Shares	EUR 1.-
Total:	EUR 31,000.-	3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A8 Shares 100 Class A9 Shares 100 Class A10 Shares 100 Class B Shares	EUR 31,000.-

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

- Mr Dimitris Tsivos, born on 3 February 1982 in Athens (Greece), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr Heiko Dimmerling, born on 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 20, Schillerstrasse, D-60313, Frankfurt, Germany;
- Ms Eloise Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjian (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

(1) Triton Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.788,

représentée par la présente par Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2013, et

(2) Langley LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.308,

représentée par la présente par Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg GP, associé(s) commandité (s), et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg GP Langley S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en:

- (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille (3.099.000) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»),
- (ii) cent (100) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»),
- (iii) cent (100) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»),
- (iv) cent (100) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»),
- (v) cent (100) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»),
- (vi) cent (100) actions de catégorie A6 (les «Actions de Catégorie A6»),
- (vii) cent (100) actions de catégorie A7 (les «Actions de Catégorie A7»),
- (viii) cent (100) actions de catégorie A8 (les «Actions de Catégorie A8»),
- (ix) cent (100) actions de catégorie A9 (les «Actions de Catégorie A9»),
- (x) cent (100) actions de catégorie A10 (les «Actions de Catégorie A10»),

(ensemble les «Actions de Catégorie A» qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(xi) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action de toute catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront nominatives.

Les Actions de Catégories A et les Actions de Catégories B peuvent seulement être cédées sous réserve des dispositions des présents Statuts et/ou des modalités et conditions supplémentaires à ces Statuts qui peuvent être convenues par la Société et ses actionnaires par écrit dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans limitation, toute restriction de cession, toutes dispositions relatives à la sortie conjointe ou à la cession forcée. Les cessions d'actions doivent être effectuées en conformité avec les Statuts et ces modalités et conditions supplémentaires.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède et de toutes modalités et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit par la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires, les Actions de Catégories B peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.

Toute Cession d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un million (1.000.000) Actions de Catégorie A1, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A2, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A3, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A4, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A5, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A6, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A7, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A8, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A9, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (999.900) Actions de Catégorie A10 et cent (100) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'Actions de Catégorie A entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'Actions de Catégorie A, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1). Le prix de rachat d'une catégorie d'Actions de Catégorie A doit être fixé suivant les conditions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société et/ou la Société de temps à autre.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par Triton Luxembourg GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer ont, en leur capacité d'associé-commandité de la Société, un droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement, à condition cependant qu'un tel droit de veto soit exercé en accord avec les obligations du Gérant conformément à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnifiera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 17:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(A) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(B) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant ou les Gérants.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

(i) chaque Action de Catégorie B aura le droit de percevoir un dividende d'un montant égal au montant de la souscription initiale de cette Action de Catégorie B (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant)); puis

(ii) chaque Action de Catégorie A1 aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(iii) chaque Action de Catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(iv) chaque Action de Catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(v) chaque Action de Catégorie A4 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(vi) chaque Action de Catégorie A5 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(vii) chaque Action de Catégorie A6 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(viii) chaque Action de Catégorie A7 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(ix) chaque Action de Catégorie A8 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(x) chaque Action de Catégorie A9 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette action; puis

(xi) chaque Action de Catégorie A10 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie de actions alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

119505

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	montant libéré
Langley LuxCo 1 S.à r.l.	EUR 30.999,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1 100 Actions de Catégorie A2, 100 Actions de Catégorie A3 100 Actions de Catégorie A4 100 Actions de Catégorie A5 100 Actions de Catégorie A6 100 Actions de Catégorie A7 100 Actions de Catégorie A8 100 Actions de Catégorie A9 100 Actions de Catégorie A10	EUR 30.999,-
Triton Luxembourg GP S.à r.l.	EUR 1,-	100 Actions de Catégorie B	EUR 1,-
Total:	EUR 31.000,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1 100 Actions de Catégorie A2, 100 Actions de Catégorie A3 100 Actions de Catégorie A4 100 Actions de Catégorie A5 100 Actions de Catégorie A6 100 Actions de Catégorie A7 100 Actions de Catégorie A8 100 Actions de Catégorie A9 100 Actions de Catégorie A10 100 Actions de Catégorie B	EUR 31.000,-

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur Dimitris Tsivos, né le 3 février 1982 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Monsieur Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, Schillerstrasse, D-60313, Francfort, Allemagne;
- Madame Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1475. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118127/975.

(130143570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

80137 Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.871.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 80137 Corporation S.à r.l. ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 171871, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 7 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2671 du 31 octobre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation;

2. Augmentation de capital social à concurrence de 45.000- EUR, pour le porter de son montant actuel de 358.665,- EUR à 403.665,- EUR, par l'émission de 4.500.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0.01,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à libérer intégralement par un apport en nature consistant en EUR 45.000 de «Stammanteile» («parts sociales») de EBCM Munich GmbH European Business College Munich, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au 53, Gmunder Str., 81379 Munich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 158558, soit une participation à hauteur de 100% dans le capital de cette dernière;

3. Souscription des parts sociales nouvelles comme suit:

M. Carl CRAEN	1.125.000 parts sociales
M. Luc CRAEN	1.125.000 parts sociales
Mme Ann CRAEN	<u>1.125.000 parts sociales</u>
Mme Martine VAN TILBURG	1.125.000 parts sociales;

4. Modification afférente de l'article 6 des statuts;

5. Constatation de la démission de Monsieur Thierry TRIBOULOT de son poste de gérant de la société avec effet au 8 janvier 2013 et décharge pour l'exercice de son mandat;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital étant représenté, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille six cent soixante-cinq euros (358.665,- EUR) à quatre cent trois mille six cent soixante-cinq euros (403.665,- EUR), par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0.01,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à libérer par un apport en nature comme décrit ci-après.

Souscription - Libération

Les quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Monsieur Carl CRAEN, né à Wilrijk (Belgique), le 13 octobre 1981, demeurant à 39 Ponsonby Place, SW1P 4PS Londres, Royaume Uni, ici représenté par Monsieur Max MAYER, ci-avant nommé, souscrit un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales, à libérer moyennant apport en nature de EUR 11.250 «Stammanteile» («parts sociales») de la société à responsabilité de droit allemand EBCM Munich GmbH European Business College Munich, avec un capital social de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), dont le siège social se trouve à Gmunder Str. 53, D-81379 Munich (Allemagne), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 158558, soit une participation à hauteur de 25% dans le capital social de cette dernière, cet apport étant évalué par le souscripteur pré-nommé à onze mille deux cent cinquante euros (11.250,- EUR);

- Monsieur Luc CRAEN, né à Wilrijk (Belgique), le 8 septembre 1983, demeurant à 39 Ponsonby Place, SW1P 4PS Londres, Royaume Uni, ici représenté par Monsieur Max MAYER, ci-avant nommé, souscrit un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales, à libérer moyennant apport en nature de EUR 11.250 «Stammanteile» («parts sociales») de la société à responsabilité de droit allemand EBCM Munich GmbH European Business College Munich, avec un capital social de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), dont le siège social se trouve à Gmunder Str. 53, D-81379 Munich (Allemagne), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 158558, soit une participation à hauteur de 25% dans le capital social de cette dernière, cet apport étant évalué par le souscripteur pré-nommé à onze mille deux cent cinquante euros (11.250,- EUR);

- Madame Ann CRAEN, née à Wilrijk (Belgique), le 15 janvier 1987, demeurant Chemin Du Couvent 6 A, CH-1807 Blonay (Suisse), ici représentée par Monsieur Max MAYER, ci-avant nommé, souscrit un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales, à libérer moyennant apport en nature de EUR 11.250 «Stammanteile» («parts sociales») de la société à responsabilité de droit allemand EBCM Munich GmbH European Business College Munich, avec un capital social de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), dont le siège social se trouve à Gmunder Str. 53, D-81379 Munich (Allemagne), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 158558, soit une participation à hauteur de 25% dans le capital social de cette dernière, cet apport étant évalué par le souscripteur pré-nommé à onze mille deux cent cinquante euros (11.250,- EUR);

- Madame Martine VAN TILBURG, née à Merksem (Belgique) le 25 juin 1956, demeurant à Chemin Du Couvent 6 B, CH-1807 Blonay (Suisse), ici représentée par Monsieur Max MAYER, ci-avant nommé, souscrit un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales, à libérer moyennant apport en nature de EUR 11.250 «Stammanteile» («parts sociales») de la société à responsabilité de droit allemand EBCM Munich GmbH European Business College Munich, avec un capital social de quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), dont le siège social se trouve à Gmunder Str. 53, D-81379 Munich (Allemagne), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 158558, soit une participation à hauteur de 25% dans le capital social de cette dernière, cet apport étant évalué par le souscripteur pré-nommé à onze mille deux cent cinquante euros (11.250,- EUR).

Les parts sociales apportées, émises par ladite société EBCM Munich GmbH European Business College Munich, représentent ainsi une participation à hauteur de 100% dans son capital social.

Déclaration des souscripteurs - Réalisation effective de l'apport

Les souscripteurs pré-nommés ont encore déclaré au notaire instrumentant ce qui suit:

- que les parts sociales apportées sont librement cessibles, en conformité avec les dispositions légales en vigueur et les documents constitutifs de la société apportée et ne font objet d'aucune restriction de transfert;
- que les parts sociales apportées ne font objet d'aucune charge, saisie, ou opposition, ou encore d'aucun autre droit revenant à un tiers;
- que la valeur des parts sociales apportées est au minimum égale à la valeur de l'apport;
- que toute démarche nécessaire sera entreprises afin d'accomplir toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg et en Allemagne afin de rendre cet apport effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

Intervention des gérants

Cet apport en nature est accepté par les gérants de la Société, qui acceptent, au moyen d'une déclaration, la description de l'apport en nature, son évaluation à au moins quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR), le transfert de la propriété desdites parts en faveur de la Société, et confirment la validité des souscriptions et libérations. Cette déclaration restera annexée au présent acte.

Suite à la présente augmentation de capital, les quarante millions trois cent soixante-six mille cinq cents (40.366.500) parts sociales de la société sont donc désormais réparties comme suit:

M. Carl CRAEN, prénommé:	10.091.625 parts sociales
M. Luc CRAEN, prénommé:	10.091.625 parts sociales
Mme Ann CRAEN, prénommé:	<u>10.091.625 parts sociales</u>
Mme Martine VAN TILBURG, prénommé:	10.091.625 parts sociales

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent trois mille six cent soixante-cinq euros (403.665,- EUR) représenté par quarante millions trois cent soixante-six mille cinq cents (40.366.500) parts sociales d'une valeur nominal d'un cent d'Euro (0,01 EUR) chacune, intégralement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Thierry TRIBOULOT de son poste de gérant de la société et décide de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 8 janvier 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Joseph ELVINGER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise:
Follows the English version:**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, currently absent, being understood the latter remains the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company 80137 Corporation S.à r.l., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 171871, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 7th of September 2012, published in the Mémorial C number 2671 of the 31st of October 2012.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waiver the convening notices;
2. Increase of the share capital to the extent of 45,000.- EUR, in order to raise it from its current amount of 358,665.- EUR to the amount of 403,665.- EUR, by the issue of 4,500,000 new shares with a nominal value of 0.01 EUR each, vested

with the same rights and advantages as the existing shares, to be paid up by a contribution of kind consisting of "Stammanteile" ("shares") for EUR 45,000 issued by EBCM Munich GmbH European Business College Munich, a private limited liability company existing under the laws of Germany, with a share capital of EUR 45,000.- and with its registered office in Gmunder Str. 53, 81379 Munich, registered with the Trade and Companies Register of Munich under number HRB 1585588, i.e. a global participation of 100% in the share capital of the latter;

3. Subscription of the new shares as follows:

Mr. Carl CRAEN	1,125,000 shares
Mr. Luc CRAEN	1,125,000 shares
Ms Ann CRAEN	<u>1,125,000 shares</u>
Ms Martine VAN TILBURG	1,125,000 shares

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation;

5. Acknowledgement of the resignation of Mr. Thierry TRIBOULOT from the position of a manager of the company with effect as from January 8th, 2013 and discharge for the exercise of his mandate;

6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The whole share capital being represented, the present shareholder's meeting decides to waive the right to the convening notices, as the shareholders present or represented declare having full and prior knowledge of the agenda.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital in the amount of forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), so as to raise it from its current amount of three hundred fifty-eight thousand six hundred fifty-five Euro (358,655.-EUR) up to four hundred three thousand six hundred fifty-five Euro (403,655.- EUR), by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) new shares with a nominal value of one cent Euro (0.01- EUR) each, vested with the same rights and advantages as the existing shares, to be entirely subscribed and paid up by contribution in kind as described here with.

Subscription - Payment

The four million five hundred thousand (4,500,000) new shares have been all entirely subscribed to and fully paid up as follows:

- Madame Martine VAN TILBURG, née à Merksem (Belgique) le 25 juin 1956, demeurant a Chemin Du Couvent 6 B, CH-1807 Blonay (Suisse), here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, subscribes to one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) shares, to be fully paid up by a contribution in kind of "Stammanteile" ("shares") for EUR 11,250 issued by EBCM Munich GmbH European Business College Munich, a private limited liability company existing under German Law, with a share capital of forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), having its registered office in Gmunder Str. 53, D-81379 Munich, registered with the Trade and Companies Register of Munich under number HRB 1585588, this contribution being evaluated by the above named subscriber at eleven thousand two hundred fifty Euro (11,250.- EUR), i.e. a participation to the extent of 25% in the share capital of the latter;

- Mr. Luc CRAEN, born at Wilrijk (Belgium), on 8 September 1983, residing at 39 Ponsonby Place, SW1P 4PS London, United Kingdom, here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, subscribes to one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) shares, to be fully paid up by a contribution in kind of "Stammanteile" ("shares") for EUR 11,250 issued by EBCM Munich GmbH European Business College Munich, a private limited liability company existing under German Law, with a share capital of forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), having its registered office in Gmunder Str. 53, D-81379 Munich, registered with the Trade and Companies Register of Munich under number HRB 1585588, this contribution being evaluated by the above named subscriber at eleven thousand two hundred fifty Euro (11,250.- EUR), i.e. a participation to the extent of 25% in the share capital of the latter;

- Mrs Ann CRAEN, born at Wilrijk (Belgium), on 15 January 1987, residing at Chemin Du Couvent 6 A, CH-1807 Blonay (Switzerland), here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, subscribes to one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) shares, to be fully paid up by a contribution in kind of "Stammanteile" ("shares") for EUR 11,250 issued by EBCM Munich GmbH European Business College Munich, a private limited liability company existing under German Law, with a share capital of forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), having its registered office in Gmunder Str. 53, D-81379 Munich, registered with the Trade and Companies Register of Munich under number HRB 1585588, this contribution being evaluated by the above named subscriber at eleven thousand two hundred fifty Euro (11,250.- EUR), i.e. a participation to the extent of 25% in the share capital of the latter;

- Mrs Martine VAN TILBURG, born at Merksem (Belgium), on 25 June 1956, residing at Chemin Du Couvent 6 B, CH-1807 Blonay (Switzerland),

here represented by Mr. Max MAYER, prenamed, subscribes to one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) shares, to be fully paid up by a contribution in kind of "Stammanteile" ("shares") for EUR 11,250 issued by EBCM Munich GmbH European Business College Munich, a private limited liability company existing under German Law,

with a share capital of forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), having its registered office in Gmunder Str. 53, D-81379 Munich, registered with the Trade and Companies Register of Munich under number HRB 1585588, this contribution being evaluated by the above named subscriber at eleven thousand two hundred fifty Euro (11,250.- EUR), i.e. a participation to the extent of 25% in the share capital of the latter.

Thus contributed shares, issued by the said company EBCM Munich GmbH European Business College Munich, represent a participation to the extent of 100% in its share capital.

Declaration of the subscribers - Realization of the contribution

The above named subscribers declare furthermore to the undersigned notary what follows:

- the contributed shares are freely transferable, in accordance with the relevant laws and constitutional documents of the contributed entity and are not subject to any transfer restrictions;
- the contributed shares are not subject to any lien, arrest, opposition, transfer or any other charge or rights and are not subject to any other rights of any third parties;
- the value of the contributed shares is at least equal to the subscription price;
- all the necessary actions will be undertaken in order to accomplish all the required legal formalities in the Grand Duchy of Luxembourg and in Germany, in order to render the above named contribution and shares's transfer effective anywhere and towards any third party.

Management's intervention

The above named contribution in kind is accepted by the managers of the Company, who accept by means of a declaration said contribution, its description, its evaluation to forty-five thousand Euro (45,000.- EUR), the transfer of the property of the said shares in favour of the Company, and confirm the validity of subscriptions and payments. Said declaration shall remain attached to the present deed.

Pursuant to the present capital increase, the forty million three hundred sixty-six thousand five hundred (40,366,500) shares of the company are therefore held as follows:

Mr. Carl CRAEN, prenamed:	10.091.625 shares
Mr. Luc CRAEN, prenamed:	10.091.625 shares
Ms Ann CRAEN, prenamed:	<u>10.091.625 shares</u>
Ms Martine VAN TILBURG, prenamed:	10.091.625 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article six of the articles of incorporation in order to read as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at to four hundred three thousand six hundred fifty-five Euro (403,655.- EUR), represented by forty million three hundred sixty six thousand five hundred (40,366,500) shares with a nominal value of one cent of Euro (0.01 EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The meeting acknowledges the resignation of Mr. Thierry TRIBOULOT from his position of manager of the company and grants him full discharge for the exercise of his mandate until January 8th, 2013.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of Joseph ELVINGER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2013. Relation GRE/2013/3165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013118159/268.

(130143542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PG2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 179.488.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Matthieu VENEL, directeur commercial, demeurant à F-59290 Wasquehal, 5, rue Kennedy.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PG2M S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de produits nutritifs, hygiéniques, cosmétiques, paramédicaux ainsi que la vente de matériel médical.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Matthieu VENEL, préqualifié.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Guillaume VENEL, directeur financier, né à Auchel (France) le 26 novembre 1971, demeurant à F-59117 Wervicq-Sud, 5, Clos de la Montagne.

b) Madame Emmanuelle TONNELIER, directrice marketing, née à Auchel (France) le 16 février 1973, demeurant à F-59118 Wambrechies, Hameau de la Vigne.

c) Monsieur Jean-Gérard VENEL, directeur, né à Lens (France) le 28 février 1947, demeurant à F-59910 Bondues, 639, Bois d'Achelles.

Monsieur Guillaume VENEL, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE LATITUDES S. à r.l.», ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.534.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VENEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013118169/168.

(130142467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Radio Puls Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg F 9.656.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Dejan Sinikovic, 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, mathématicien, de nationalité serbe

- Dejan Pejatovic, 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, journaliste, de nationalité serbe

- Jelena Lutovac, 70, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, étudiante, de nationalité monténégrine

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Radio Puls Luxembourg» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet:

1- d'informer des personnes de toutes nationalités venant de pays d'ex-Yougoslavie via notre site d'internet (sous forme textuelle et auditive) de toutes nouvelles au Grand-duché de Luxembourg en générale, d'activités socioéconomiques, culturelles et sportives;

2- d'aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société luxembourgeoise;

3- de sensibiliser les membres de la communauté d'accueil au phénomène de l'immigration et à son importance dans le développement socioéconomique, culturel et démographique régional.

4- de promouvoir la participation des personnes immigrantes à la vie publique et à la vie politique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social commence coïncide avec l'année sociale.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres présents.

Art. 22. Le Conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,

- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

VII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; Toute décision prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 12/08/13.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013118163/117.

(130141625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BGP Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 129.017.

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BGP COMPANY S.A., ayant son siège social à 42, Rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129017, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1621 du 1^{er} août 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2967 du 16 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOLOT, demeurant à F-57245 Frontigny, Chemin de la Botte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine LECAS, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie PRATFFI, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- 2) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 49.910,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 80.910,- sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

3) Libération de l'augmentation de capital moyennant apport en numéraire.

4) Fixation de la valeur nominale des 310 actions représentatives du capital social à EUR 261,-.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt mille neuf cent dix euros (EUR 80.910,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de deux cent soixante et un euros (EUR 261,-)."

6) Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Pierre BOLOT de sa fonction d'administrateur et décharge à lui donner pour l'exécution de ses mandats jusqu'à la date de ce jour.

7) Nomination de Monsieur Geoffrey KORZEC, Gérant de Société, né le 28 janvier 1982 à Thionville (France), demeurant à 57, rue de Verdun, F-57190 Florange, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et détermination du terme de son mandat.

8) Modification des adresses de deux administrateurs, savoir de Mademoiselle Bénédicte GALLIEZ et de Monsieur Patrick PHAM et l'adresse du délégué à la gestion journalière, savoir Monsieur Jean-Pierre BOLOT, comme suit:

- Bénédicte GALLIEZ: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny

- Patrick PHAM: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny

- Jean-Pierre BOLOT: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny

9) Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée par celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-neuf mille neuf cent dix euros (EUR 49.910,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt mille neuf cent dix euros (EUR 80.910,-), sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Libération et Attribution

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée et libérée intégralement en numéraire par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, de sorte que la somme de quarante-neuf mille neuf cent dix euros (EUR 49.910,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions représentatives du capital social à deux cent soixante et un euros (EUR 261,-).

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt mille neuf cent dix euros (EUR 80.910,-), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de deux cent soixante et un euros (EUR 261,-)."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre BOLOT de ses fonctions d'administrateur et décide de lui donner décharge pour l'exécution de ses mandats jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Geoffrey KORZEC, Gérant de Société, né le 28 janvier 1982 à Thionville (France), demeurant à 57, rue de Verdun, F-57190 Florange, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

119518

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les adresses de deux administrateurs, savoir de Mademoiselle Bénédicte GALLIEZ et de Monsieur Patrick PHAM et l'adresse du délégué à la gestion journalière, savoir Monsieur Jean-Pierre BOLOT, comme suit:

- Bénédicte GALLIEZ: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny
- Patrick PHAM: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny
- Jean-Pierre BOLOT: 6, Chemin de la Botte, F-57245 Frontigny

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BOLOT, C. LECAS, A.-M. PRATIFFI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. LAC/2013/31061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118250/99.

(130143606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cofipalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.398.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "COFIPALUX INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37398 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "LICKINVEST S.A.", suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 7 janvier 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 5 février 2002, contenant notamment l'adoption de la dénomination "LICKINVEST HOLDING S.A.";
- le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 23 mars 2011, contenant notamment l'adoption de la dénomination "LICKINVEST SA, SPF"; et
- le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1975 du 8 août 2012, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Joëlle RAGOT, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 1.490.400,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 3.990.400,-);

2. Emission de cinquante-neuf mille six cent seize (59.616) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Souscription et libération de cinquante-neuf mille six cent seize (59.616) nouvelles actions par un apport en nature;
4. Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 1.490.400,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 3.990.400,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre cinquante-neuf mille six cent seize (59.616) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui seront entièrement libérées, ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de la présente Assemblée.

Souscription et Paiement

Les actionnaires existants ayant renoncés volontairement et expressément à leur droit de souscription préférentiel, "CALADIUM SA, SPF", une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, déclare souscrire les cinquante-neuf mille six cent seize (59.616) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, conformément à un bulletin de souscription datée du 27 juin 2013.

Toutes les actions ont intégralement libérées par un apport en nature consistant en des valeurs mobilières, telles que plus amplement détaillées dans une déclaration d'apport signée le 27 juin 2013, pour une valeur d'apport de soixante millions cinq cent trente-sept mille neuf cent trente-sept euros et soixante-huit cents (EUR 60.537.937,68), dont un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 1.490.400,-) sera affecté à la libération des nouvelles actions émises, et le solde, soit cinquante-neuf millions quarante-sept mille cinq cent trente-sept euros et soixante-huit centimes (EUR 59.047.537,68) sera affecté au compte de prime d'émission.

Ledit bulletin de souscription ainsi qu'une copie de ladite déclaration d'apport, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 28 juin 2013, dressé par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", en abrégé "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 51.616 actions nouvelles de € 25,00 à émettre en contrepartie de l'apport, le tout assorti d'une prime d'émission de 59.047.537,68."

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

En contrepartie de cet apport, toutes les actions souscrites ont été immédiatement et intégralement libérées en faveur de "CALADIUM SA, SPF", ainsi que le versement au compte de prime d'émission.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1, des statuts de la Société, de la manière qui suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 3.990.400,-) représenté par cent cinquante neuf mille six cent seize (159.616) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. RAGOT, L. MOSTADE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118289/113.

(130143593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cherras Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.488.

—
Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant B, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHERRAS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117829/13.

(130143357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

OCM Phoenix Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.252.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118013/15.

(130143239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.